



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

animaux sauvages

Question écrite n° 26534

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité de financer les études scientifiques approfondies sur les animaux sauvages. Un Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats a été créé, ce qui est une bonne chose. Encore faut-il assurer les ressources nécessaires pour que cet observatoire puisse fonctionner. Les chasseurs de gibier d'eau sont disposés à participer à ce financement par le biais du rétablissement du timbre « gibier d'eau », dont la recette serait affectée à l'Observatoire national de la faune sauvage. Il lui demande sa position sur cette question et les mesures qu'elle envisage de prendre pour assurer des financements décents à l'Observatoire national de la faune sauvage.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux ressources nécessaires au fonctionnement de l'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats. L'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats est un comité d'experts qui n'a pas pour vocation d'effectuer lui-même des études sur la faune sauvage (art. R. 221-52 du code de l'environnement). Compte tenu de ses attributions, précisées à l'article L. 421-1 du code de l'environnement, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage assure sur les crédits dont il dispose le secrétariat de l'observatoire. Il n'y a donc pas lieu de prévoir de financement particulier pour le fonctionnement de ce dernier.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26534

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7938

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7545